

# EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

SPECIALITE « Environnement, hygiène »

Mercredi 15 Janvier 2014

Epreuve :

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant à des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 h 30

Coefficient : 2

## **ATTENTION :**

- ***Veillez répondre directement sur le document prévu à cet effet (formulaire de réponse). A la fin de l'épreuve, celui-ci sera agrafé par le surveillant à l'intérieur de la copie.***
- ***Veillez au respect de l'anonymat de votre copie. Ne signez pas votre copie et n'indiquez vos nom, prénoms et initiales ni sur la copie, ni sur le formulaire de réponse. Vos nom et prénoms ne doivent figurer que dans l'encart prévu à cet effet que vous aurez pris soin de cacheter.***
- ***N'utilisez que de l'encre bleue ou noire.***
- ***L'utilisation d'un surligneur style stabilo est strictement interdite.***
- ***Le non-respect de ces consignes pourra entraîner l'annulation de la copie par le jury.***
- ***Aucune feuille de papier brouillon ne sera acceptée à l'appui de votre copie.***

Vérifiez le nombre de pages de ce dossier, il doit comporter 11 pages numérotées.

### **Question N°1**

**Thème : les équipements de production d'eau et d'épuration  
(10 points)**

**Complétez le Document N°1 sur le formulaire de réponse**

Afin de respecter les normes relatives à la qualité des eaux qu'elle rejette dans la rivière, la ville de Limpido, vient de réaliser d'importants travaux dans sa station d'épuration (**réalisation et fonctionnement en annexes 1 et 2**).

Cette commune rurale est composée d'une agglomération principale de 6 459 habitants et de deux hameaux où résident 328 habitants et 743 habitants.

De plus, pour parfaire son objectif d'amélioration du traitement des eaux usées, la commune de Limpido a décidé de distribuer, aux 12% des ménages n'étant pas reliés au réseau d'assainissement collectif, une brochure pour l'utilisation et la maintenance de leur système d'assainissement autonome (**annexe 3**).

- 1) **A l'aide des annexes 1 et 2**, indiquez les différentes étapes nécessaires à l'épuration de l'eau dans une station d'épuration. Expliquez ensuite l'utilité de 2 procédés parmi ceux qui sont indispensables au bon fonctionnement d'une station d'épuration. (5 points)
- 2) Pour combien d'habitants minimum a dû être dimensionnée la station d'épuration de Limpido ? Expliquez votre réponse. (2 points)
- 3) **A l'aide de l'annexe 3**, précisez quels dispositifs indispensables au traitement des eaux usées doivent équiper les habitations non reliés au réseau d'assainissement collectif. (2 points)
- 4) Citez 3 types de produits qu'il ne faut surtout pas mettre dans les WC ou les éviers d'une maison ayant un dispositif d'assainissement non collectif et expliquez pourquoi. (1 point)

### **Question N°2**

**Thème : La sécurité dans les déchetteries ouvertes au public  
(6 points)**

**Complétez le Document N°2 sur le formulaire de réponse**

- 1) **A l'aide de l'annexe 4**, déterminez et présentez sous forme d'un tableau les risques existants dans une déchetterie et les causes potentielles de ces risques. Précisez pour chaque risque les mesures de protection à mettre en œuvre pour les éviter (utilisez aussi vos propres connaissances). (5 points)
- 2) Peut-on déposer des ordures ménagères dans une déchetterie ? Pourquoi ? (1 point)

**Question N°3**

**Thème : Utilisation et manipulation de produits d'entretien  
(4 points)**

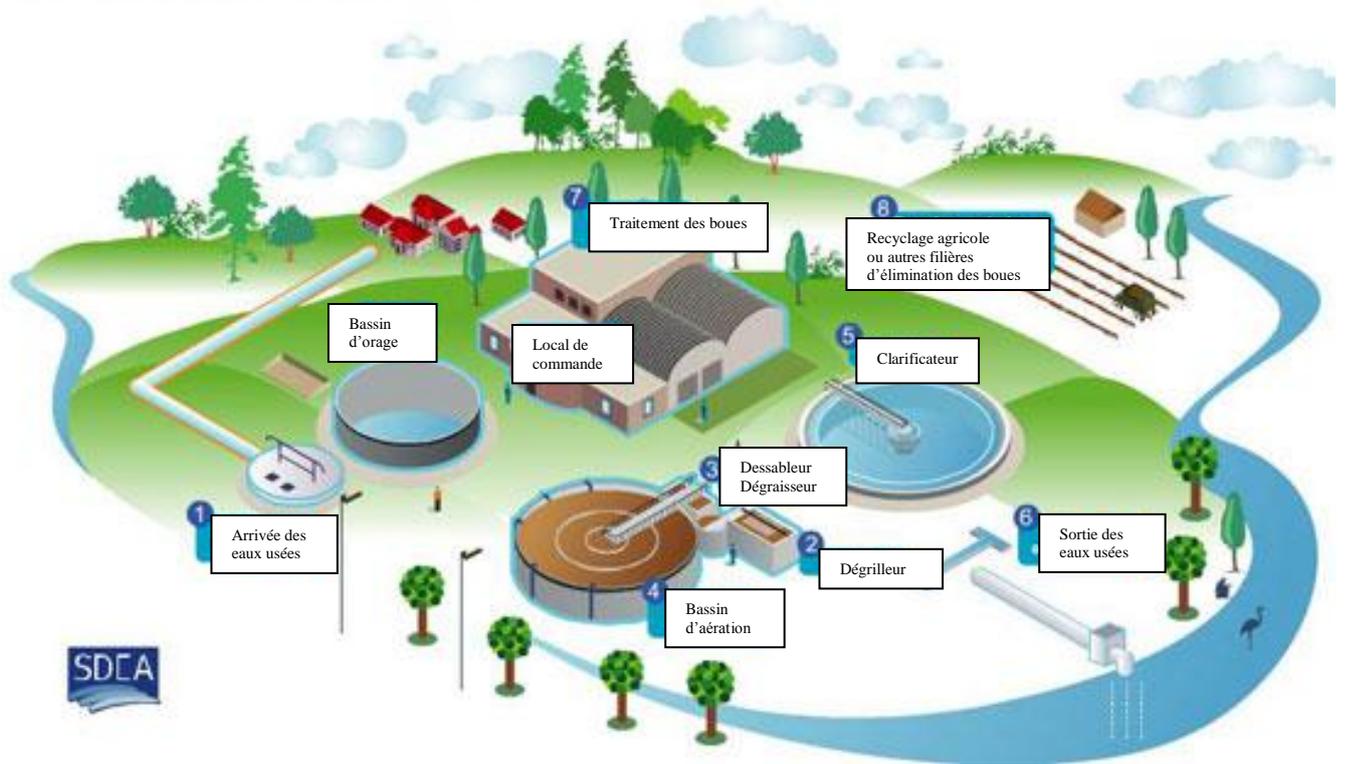
**Complétez le Document N°3 sur le formulaire de réponse**

**A l'aide de l'annexe 5**, répondez aux questions suivantes :

- 1) Quelle est la précaution à prendre avant de traiter une surface peinte en plastique ou en caoutchouc ? (1 point)
- 2) Définissez le terme E.P.I. (1 point)
- 3) Quels sont les E.P.I à utiliser lors de la manipulation du « OGEL 3000 » ? (2 points)

## Station d'épuration de Limpido après travaux

### L'ÉPURATION de l'EAU



Avant d'être rendue au milieu naturel, l'eau qui a été utilisée doit être débarrassée de ses éléments polluants qu'ils soient organiques ou chimiques. Cette étape est incontournable pour la préservation des milieux naturels et la santé de chacun.

## Organisation et fonctionnement d'une station d'épuration

Une station d'épuration est installée généralement à l'extrémité d'un réseau de collecte des eaux usées juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel.

Elle rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.

La succession des dispositifs est bien entendu calculée en fonction de la nature des eaux usées recueillies sur le réseau et des types de pollutions à traiter.

### Les prétraitements

Les dispositifs de prétraitement sont présents dans toutes les stations d'épuration, quels que soient les procédés mis en œuvre à l'aval. Ils ont pour but d'éliminer les éléments solides ou particuliers les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs ou d'endommager les équipements : déchets volumineux (dégrillage), sables (dessablage) et corps gras (dégraissage – déshuilage).

\* **Le dégrillage** consiste à faire passer les eaux usées au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les éléments les plus grossiers. Après nettoyage des grilles par des moyens mécaniques, manuels ou automatiques, les déchets sont évacués avec les ordures ménagères. Le tamisage, qui utilise des grilles de plus faible espacement, peut parfois compléter cette phase du prétraitement.

\* **Le dessablage** et le **déshuilage-dégraissage** consistent ensuite à faire passer l'eau dans des bassins où la réduction de vitesse d'écoulement fait se déposer les sables et flotter les graisses. L'injection des microbulles d'air permet d'accélérer la flottation des graisses. Les sables sont récupérés par pompage alors que les graisses sont raclées en surface.

On enlève ainsi de l'eau les éléments grossiers et les sables de dimension supérieure à 200 microns ainsi que 80 à 90 % des graisses et matières flottantes (soit 30 à 40 % des graisses totales).

### Les traitements primaires et physico-chimiques:

Après les prétraitements, il reste dans l'eau une charge polluante dissoute et des matières en suspension.

Les traitements primaires ne portent que sur les matières particulaires décantables.

Les traitements physico-chimiques permettent d'agglomérer ces particules par adjonction d'agents coagulants et floculants (sels de fer ou d'alumine, chaux...). Les amas de particules ainsi formés peuvent être séparés de l'eau par décantation ou par flottation .

### Les traitements biologiques:

Ces traitements sont indispensables pour extraire des eaux usées les polluants dissous, essentiellement les matières organiques.

Ils utilisent l'action de micro-organismes capables d'absorber ces matières.

La sélection naturelle des espèces et leur concentration dans un bassin permet d'accélérer et de contrôler un phénomène qui se produit communément en milieu naturel.

Dans le cas des eaux usées urbaines, on favorise le développement de bactéries aérobies, c'est-à-dire, qui utilisent l'oxygène pour se développer.

Dans tous les cas, la séparation de l'eau traitée et de la masse des bactéries (que l'on appelle « boues ») se fait dans un ouvrage spécifique appelé "clarificateur".

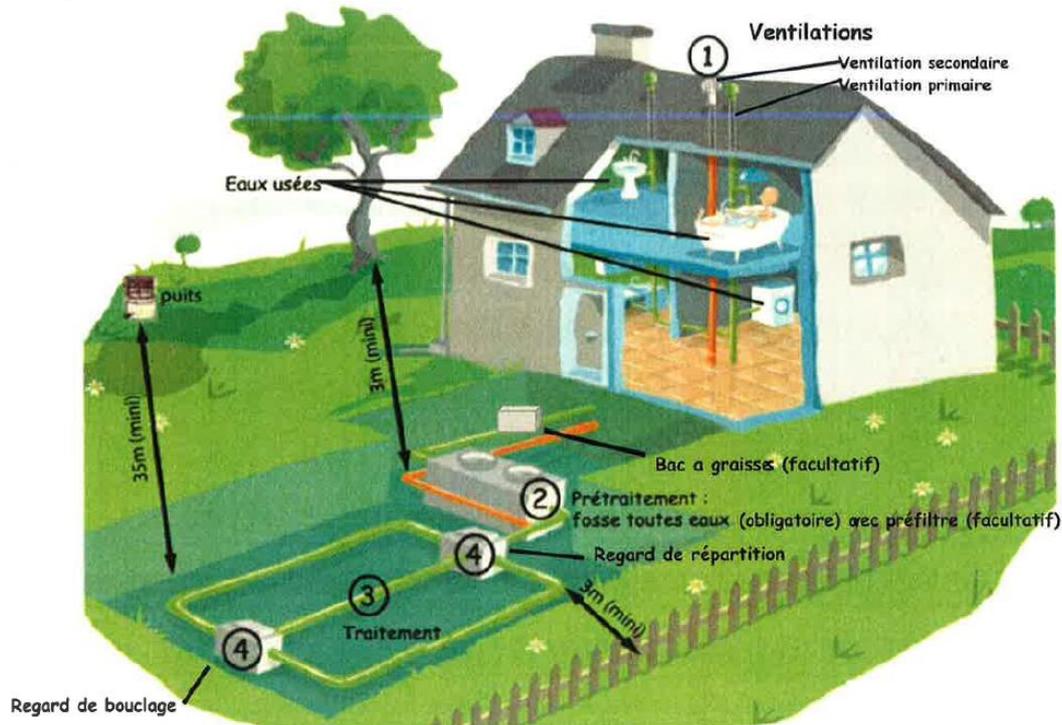
Pour conserver un stock constant et suffisant de bactéries dans le bassin de boues activées, une grande partie des boues extraites du clarificateur est renvoyée dans le bassin.

Une petite partie de ces boues, correspondant à l'augmentation du stock pendant une période donnée, est évacuée du circuit des bassins d'aération et dirigée vers les unités de traitement des boues : cette fraction des boues constitue les « boues en excès ». La plupart des stations d'épuration municipales françaises fonctionnent selon ce principe.



## Mon Installation d'Assainissement Non Collectif Conseils d'Entretien, d'Utilisation et de Maintenance

Vous êtes propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif. Ce dispositif représente un coût d'investissement élevé et vous désirez l'utiliser de nombreuses années. La durée de vie de votre installation dépend de l'entretien que vous allez effectuer.



### Conseils d'entretien

#### Fosse toutes eaux et fosse septique

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

*Lors de chaque vidange l'entreprise doit fournir à l'utilisateur (ou au propriétaire), un certificat de vidange. Vous devez conserver l'original de ce document.*

#### Pré-filtre

Il est conseillé d'effectuer un contrôle visuel tous les 6 mois afin de constater qu'il n'apparaît pas de dépôts importants sur les matériaux filtrants. Le cas échéant, la masse filtrante doit être nettoyée au jet (hors de la fosse) ou changée si nécessaire.

#### Bac à graisses

Il est conseillé de vérifier régulièrement (environ tous les 3 à 4 mois) le volume des dépôts, l'absence d'odeur et le non-colmatage des canalisations en amont et en aval.

#### Regard de répartition

Vérifier tous les 6 mois que l'eau issue de la fosse est bien répartie dans chacun des drains. Retirer les éventuels dépôts (graisse, développement de mousse, d'algues). En aucun cas ne les pousser dans les drains (risque de colmatage).

#### Regard de bouclage

S'assurer de l'absence d'eau tous les 6 mois. Si des eaux sont présentes dans ce regard, cela signifie que le dispositif est colmaté.

### Conseils d'utilisation

- Les rejets de produits d'entretien de la maison (eau de Javel, détergents,...) correspondant à une utilisation habituelle, ne perturbent pas le fonctionnement des installations.
- Les déversements importants de produits tels white-spirit, huiles, peinture, acide, soude, marc de café, médicaments..., **sont proscrits**.
- Les interruptions d'alimentation de la fosse n'ont pas d'incidence majeure sur son fonctionnement.

- Les ouvrages et les regards doivent être accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.
- Ils doivent être situés hors aires de stationnement, de stockage ou de plantation.
- Les installations sont vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire de manière à assurer :
  - o le bon état des installations et des ouvrages ;
  - o le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement ;
  - o l'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse toutes eaux,

Que faire en cas d'odeurs ?

La fosse toutes eaux, de par son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds. Ceux-ci doivent être évacués par des ventilations adéquates placées aux points les plus hauts. Toutefois, la perception des gaz est toujours possible par vents rabattants ou par temps orageux.

Si des odeurs sont présentes à l'extérieur de l'habitation : s'assurer que tous les regards sont bien jointés. En aucun cas ils ne doivent être enterrés car leur accessibilité est primordiale pour un entretien fréquent.

Si des odeurs sont présentes à l'intérieur de l'habitation : S'assurer que tous les siphons ménagers des éviers, lavabos et lave-linge sont bien chargés d'eau, et le cas échéant, les ré alimenter en laissant couler un filet d'eau pendant quelques minutes

Mes opérations de vidange et d'entretien

Planifiez vous-même vos opérations de vidange à l'aide du tableau ci-dessous.

- **Fosse toutes eaux et fosse septique** : vidange tous les 4 ans.
- **Préfiltre** : un nettoyage au jet d'eau tous les 6 mois.
- **Bac à graisses** : une vérification régulière avec une vidange 1 fois/an au minimum.

Prochaine vidange	Fosse toutes eaux (ou fosse septique)	Préfiltre	Bac à graisses
Date			

Pensez à conserver l'original du certificat de vidange

Interventions ponctuelles

Notez dans le tableau ci-dessous les interventions ponctuelles réalisées sur votre installation d'assainissement non collectif (curage des tuyaux d'épandage, débouchage des canalisations, remplacement d'un tampon de visite,...).

Date	Nature de l'intervention	Ouvrages concernés	Entreprise

## **Sécurité dans les déchèteries ouvertes au public : la Commission de la sécurité des Consommateurs interpelle**

Alertée par des consommateurs victimes ou témoins d'accidents corporels dans des déchèteries communales, la Commission de la sécurité des Consommateurs s'est penchée sur le niveau de sécurité de ces sites ouverts au public et recommande la prudence.

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (Ademe), en 15 ans, le nombre de déchèteries est passé de 500 à environ 4.000 aujourd'hui. 57 millions d'habitants sont aujourd'hui desservis. Chacun y apporte en moyenne 165 kg de déchets à hauteur d'1,3 fois par an ce qui représente plus de 74 millions de visites.

Majoritairement gérées par les collectivités (98%), les déchèteries accueillent en général les matériaux qui ne peuvent pas être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats) ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, DEEE...). Chaque déchèterie adapte son fonctionnement à son environnement selon la zone géographique et la catégorie d'habitat (rural, urbain). L'accès se fait le plus souvent en voiture. Les habitants doivent ensuite déposer leurs déchets dans les bennes ou les conteneurs correspondants.

### **Une sécurité qui peut s'améliorer**

De par leur nature et leur organisation, les déchèteries peuvent être à l'origine de nombreux accidents : intoxications liées au stockage ou à la manipulation de produits toxiques et dangereux, heurts entre personnes et véhicules, chute de véhicules ou de personnes, blessures, brûlures... Alertée par plusieurs consommateurs à ce sujet, la Commission de la sécurité des Consommateurs s'est récemment penchée sur le niveau de sécurité [...] de dix déchèteries ouvertes au public situées dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Résultat, l'entretien général des sites a été jugé satisfaisant. Les obligations réglementaires qui s'imposent aux exploitants sont, dans l'ensemble respectées et les risques majeurs tels que l'incendie, l'intoxication ou la pollution apparaissent correctement maîtrisés. Cependant, la protection des usagers lors du dépôt des déchets et de la circulation sur les sites laisse encore à désirer : dans six déchèteries sur dix, il n'y a aucun panneau de signalisation ni d'aménagements spécifiques des lieux organisant la circulation des véhicules. Dans neuf déchèteries sur dix, il n'existe pas de zones de circulation distinctes entre piétons et véhicules. Dans tous les sites, les bennes dépassent légèrement du quai, à des hauteurs variables, sans que ces hauteurs constituent une protection suffisante contre le risque de chute.

Ainsi, pour la Commission de la sécurité des Consommateurs les choses sont claires : il existe encore des marges de progrès pour assurer une meilleure sécurité des usagers mais aussi des personnels employés dans les déchèteries ouvertes au public.

La Commission propose par ailleurs de confier à un organisme technique une étude sur les exigences de conception, de fabrication et de performances, en termes de sécurité, des équipements implantés dans les déchèteries ouvertes au public, en particulier pour prévenir les chutes de hauteur.

Les consommateurs sont également invités à respecter les consignes et de porter le gilet haute visibilité prévu par le code de la route hors de leur véhicule et des gants lors de la manipulation des déchets et des objets encombrants.



## LANGUEDOC CHIMIE

Rue Antoine Becquereau - B.P. 7247 - 11782 NARBONNE Cedex  
 Téléphone : 04 68 41 70 70 - Télécopie : 04 68 42 40 01  
 www.languedoc-chimie.fr - e-mail : info@languedoc-chimie.fr

# Fiche H.S.E

# OGEL 3000

REFERENCE PRODUIT

22167

NOM DU PRODUIT  
 QUALITE

OGEL 3000

## DEGRAISSANT DEGOUDRONNANT

dissout les graisses, goudrons et asphaltes.  
 se transforme en gel lors de la dilution (20%).  
 adhère aux parois verticales et permet une efficacité durant plusieurs heures.  
 peut être utilisé pour nettoyer des pièces mécaniques, des jantes, des pare chocs, des bas de caisse ...

## CARACTERISTIQUES

Couleur : liquide incolore à légèrement jaune (concentré),  
 gel blanc (dilué).  
 Odeur : agrumes et pin  
 Densité : 0,9

## MODE D'EMPLOI / DILUTION

*Diluer OGEL 3000 à 20% pour obtenir le gel le plus accrocheur.*  
 Agiter et pulvériser uniformément sur la surface à nettoyer.  
 Laisser agir 10 minutes minimum et rincer à l'eau (l'eau sous pression enlève mieux les résidus).  
 Pour les surfaces très sales, brosser la surface avec une brosse puis rincer.  
 Si la température est inférieure à 5°C, laisser agir 1 à 3 heures.  
 Par trempage, laisser immerger dans le produit pur les pièces à nettoyer jusqu'à ce que la graisse se détache puis rincer abondamment.  
 Faire un essai préalable sur une petite surface avant de traiter une surface peinte, en plastique ou en caoutchouc.

## MANIPULATION ET STOCKAGE



Xn : Nocif



N : Dangereux pour l'environnement



Précautions pour les personnes : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Equipement de protection respiratoire approprié.  
 Mesures techniques : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
 Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Diluer les résidus et rincer.

Consultez la fiche de données de sécurité mise à disposition par votre responsable d'atelier.  
 (R38 / R41 / R43 / R50-53 / R65 // S26 / S37-39 / S61)

SARL au capital de 180 000 € - N° TVA : FR 87 319 4 91 932 – RC Narbonne B 319 491 932  
 – SIRET 319 491 932 00038 – APE 4675 Z

– 09 2012/Cm/

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement 1907/2006/CE

**01- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE :****DESIGNATION COMMERCIALE****OGEL 3000**

Réf. 22167

Usage : dégraissant

**FOURNISSEUR****LANGUEDOC CHIMIE**

ZI La Coupe BP 7247

11782 NARBONNE

Tél. 04 68 41 70 70 – Fax. 04 68 42 40 01

**02 - IDENTIFICATION DES DANGERS :**

Phrases relatives aux dangers	: Nocif en cas d'ingestion.
Produit dangereux	: Dangereux par suite de leur toxicité potentielle pour l'environnement.
Mode d'exposition dominant	: Inhalation des vapeurs. Contact avec la peau.
Symptômes liés à l'utilisation	
- Inhalation	: Essoufflement. Etourdissements. Faiblesse. Peau bleue.
- Contact avec la peau	: Absorbé par la peau. Voir inhalation.
- Contact avec les yeux	: Rougeurs, douleur.
- Ingestion	: Douleurs abdominales, nausées. Voir inhalation.

**3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	Identif. REACH	Classification
Terpène d'orange :		8028-48-6	232-433-8	---	---	R10 Xn; R65 Xi; R38 N; R50-53
1-Méthoxy-2-propanol :		107-98-2	203-539-1	603-064-00-3	---	R10 R67  Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336)
Alcool gras éthoxylé :		69011-36-5	---	---	---	Xi; R41
Dipentène :		138-86-3	205-341-0	601-029-00-7	---	R10 Xi; R38 R43 N; R50-53  Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

**4 PREMIERS SECOURS****Premiers secours**

- Inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau	: Oter immédiatement les vêtements saturés de produit, celui-ci pouvant être absorbé par la peau. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Prendre une douche. Appeler un médecin.
-Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion	: Consulter d'urgence un médecin.

**DESIGNATION : OGEL 3000****5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Classe d'inflammabilité	: Combustible.
Prévention	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Moyens d'extinction	: AFFF. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.
Incendies avoisinants	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Rester du côté d'où vient le vent.
Procédures spéciales	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Précautions pour les personnes	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Equipement de protection respiratoire approprié.
Mesures techniques	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Diluer les résidus et rincer.

**7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

Général	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux danger pour la santé.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Limiter l'exposition à l'air et à la lumière.
Mesures techniques de protection	: Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Stockage des étincelles, des flammes nues.	: Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur,
Manipulation	: Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains	: Utilisez des gants en Néoprène.
- Protection de la peau	: Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
- Autres	: Ne pas porter de chaussures à semelles de cuir.
- Ingestion	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle	: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
Limites d'exposition professionnelle	: 1-Méthoxy-2-propanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m <sup>3</sup> ] : 375 1-Méthoxy-2-propanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 100 1-Méthoxy-2-propanol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m <sup>3</sup> ] : 568 1-Méthoxy-2-propanol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : 150 1-Méthoxy-2-propanol : TLV® -TWA [ppm] : 100 1-Méthoxy-2-propanol : TLV® -STEL [ppm] : 150 1-Méthoxy-2-propanol : VME - France [mg/m <sup>3</sup> ] : 360 1-Méthoxy-2-propanol : VME - France [ppm] : 100
Contrôle de l'exposition	
TLV® -TWA [mg/m <sup>3</sup> ] : 7.6	